

Montréal, le 18 mai 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Paule Hamelin
Gowling Lafleur Henderson, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
3700-1 Place Ville Marie
Montréal (Québec) H3B 3P4

M^e Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec, Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (normes CIP)
Dossier de la Régie : R-3947-2015**

Chère consœur,
Cher confrère,

Le 17 mai 2016, la Régie de l'énergie (la Régie) publiait la correspondance du procureur de l'intervenante Rio Tinto Alcan inc. (RTA), l'informant des moyens que sa cliente souhaite recourir pour la poursuite de l'examen du dossier en objet. Dans cette correspondance, RTA propose à la Régie une démarche en deux étapes.

La formation au dossier souhaiterait entendre les autres participants sur cette proposition et elle me demande de vous informer qu'elle apprécierait recevoir ces commentaires **au plus tard le 24 mai 2016**.

Veillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

c.c. M^e Pierre D. Grenier